

Communiqué de presse

L'IMMOFONDS suburban prévoit une augmentation de capital dans le but de poursuivre sa stratégie de croissance

La direction du fonds Immofonds Asset Management AG prévoit pour vers la fin de septembre 2022 une augmentation de capital assortie d'un droit de souscription pour le fonds immobilier IMMOFONDS suburban, de l'ordre d'environ CHF 40 millions. L'objectif est de continuer à développer de manière ciblée le portefeuille du fonds immobilier lancé en décembre 2021 dans le cadre de la stratégie de placement.

Zurich, le 1^{er} septembre 2022 – En l'espace de quelques semaines seulement, la direction du fonds est parvenue à investir dans des immeubles attractifs l'intégralité des fonds issus de la première émission de l'IMMOFONDS suburban. Au 30 juin 2022, le portefeuille du fonds comprenait cinq immeubles constitués à 73.5% de logements. Sa valeur vénale était de CHF 54,4 millions, et son rendement brut d'environ 4%. L'augmentation de capital prévue pour septembre 2022 vise à réaliser les prochaines phases de croissance.

L'IMMOFONDS suburban investit dans des immeubles dans toute la Suisse et se concentre sur les immeubles résidentiels en dehors des grands centres, situés dans de bons micro-emplacements. Un intérêt particulier est porté aux agglomérations de la région du lac de Constance, de la Suisse centrale, de la région des Trois-Lacs, de la vallée du Rhin saint-galloise, du Valais et du Tessin.

La direction du fonds examine continuellement les opportunités d'investissement et dispose d'un pipeline d'acquisition attractif, constitué d'immeubles intéressants situés dans de bons micro-emplacements et qui conviennent parfaitement au portefeuille existant de l'IMMOFONDS suburban. Le produit d'émission visé, d'un montant maximal de CHF 40 millions, sera utilisé pour poursuivre l'élargissement du portefeuille immobilier de grande qualité et pour développer de manière durable les immeubles existants. Les détails relatifs à l'augmentation de capital et les conditions précises seront communiqués à la mi-septembre 2022, peu avant le début du délai de souscription. L'IMMOFONDS suburban s'adresse à des investisseurs qualifiés. La Banque cantonale de Zurich accompagnera la transaction en tant que chef de file.

A propos de l'IMMOFONDS suburban

L'IMMOFONDS suburban (Valeur 114668515, ISIN CH1146685156) est un fonds immobilier de droit suisse autorisé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et destiné aux investisseurs qualifiés. L'IMMOFONDS suburban investit dans des terrains et des immeubles résidentiels dans toute la Suisse. Le fonds se concentre sur les immeubles résidentiels en dehors des grands centres, situés dans des emplacements d'importance régionale et de bons micro-emplacements, notamment dans les agglomérations de la région du lac de Constance, de la Suisse centrale, de l'arc méridional du Jura, de la vallée du Rhin, du Valais et du Tessin. L'objectif d'investissement

de l'IMMOFONDS suburban consiste en un développement de substance à long terme avec des opportunités de rendement attractives en vue d'une distribution substantielle et régulière.

A propos d'Immofonds Asset Management AG

Immofonds Asset Management AG fonctionne en tant que direction de fonds et gestionnaire d'actifs de placements immobiliers directs. Ses actifs sous gestion s'élèvent à plus de CHF 2 milliards avec un pipeline de développement de CHF 700 millions supplémentaires. Une équipe d'experts et expertes attestés/-es, disposant de nombreuses années d'expérience et d'un savoir-faire très complet dans le marché immobilier suisse, gère et développe les portefeuilles de l'IMMOFONDS et de l'IMMOFONDS suburban selon une stratégie prudente. Immofonds Asset Management AG est agréée et régie par la FINMA en tant que société de direction de fonds.

Informations complémentaires

Immofonds Asset Management AG /+41 44 511 99 30 / info@immofonds.ch

Gabriela Theus, Directrice / gabriela.theus@immofonds.ch
Stephan Ehram, CFO / stephan.ehram@immofonds.ch

Clause de non-responsabilité

Ce communiqué de presse est considéré comme une publicité conformément aux dispositions de la loi sur les services financiers (LSFin). L'IMMOFONDS suburban est exclusivement ouvert aux investisseurs qualifiés selon l'art. 10 al. 3 et 3ter LPCC. Le présent communiqué de presse (i) ne constitue ni un prospectus au sens des art. 35 et suivants LSFin, ni une fiche d'information de base au sens des art. 58 et suivants LSFin, ni un prospectus simplifié ou des informations clés pour les investisseurs (documents d'informations clés pour l'investisseur, DICI) au sens de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC) ou un prospectus d'émission selon le règlement de cotation de la bourse suisse ou d'un autre système de négoce et (ii) ne peut pas être proposé ou rendu accessible au public d'une autre manière, en Suisse ou depuis la Suisse. Le présent communiqué de presse s'adresse exclusivement à des destinataires domiciliés en Suisse pour une utilisation personnelle et ne doit pas être totalement ou partiellement reproduit, modifié, distribué ou transmis à d'autres destinataires sans l'autorisation d'Immofonds Asset Management AG. Ce communiqué de presse ne représente ni une offre ni une recommandation de souscription ou de restitution de parts de fonds, mais sert exclusivement à des fins d'information. Les seuls documents déterminants pour une décision d'investissement, comme le prospectus de l'Emmission et le prospectus avec contrat de fonds intégré, peuvent être obtenus gratuitement auprès d'Immofonds Asset Management AG (Rämistrasse 30, 8001 Zürich, +41 44 511 99 30, info@immofonds.ch, www.immofonds.ch). Les investissements dans des produits financiers sont liés à différents risques, dont la perte potentielle du capital investi (perte totale). Immofonds Asset Management AG ne répond d'aucune éventuelle perte ni d'aucun éventuel dommage (direct, indirect ou subséquent) découlant de la distribution du présent document ou de son contenu, ou en lien avec ladite distribution.

Ce communiqué de presse ne s'adresse pas à des personnes dont le domicile et/ou le siège social se situe en dehors de la Suisse. Il ne doit notamment pas être remis ou mis à disposition de personnes américaines (y compris les personnes morales) au sens de l'US Securities Act ou des réglementations fiscales américaines ni distribué aux Etats-Unis d'Amérique (USA). Il en va de même pour l'ensemble des Etats et pays dans lesquels l'IMMOFONDS suburban est interdit.

La même chose vaut pour l'ensemble des Etats et pays dans lesquels il est interdit de proposer l'IMMOFONDS suburban.